

Ajournement

M. Lalonde: Oui. Les calculs aboutissent parfois à des nombres comportant des milliers de décimales et ce règlement-ci nous permettrait de les remplacer par le chiffre rond le plus rapproché. Voilà l'objet de l'article.

(L'article est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Lalonde propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, dans mon vif désir de prendre la parole, je me suis levé avant que l'on propose la troisième lecture. Ma remarque au ministre tiendra en une seule phrase. La prochaine fois qu'il nous empruntera une de nos politiques, s'il voulait bien nous en prévenir, nous accélérerions l'adoption de son projet de loi encore plus que nous ne l'avons fait aujourd'hui.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mon discours à moi aussi tiendra en une brève phrase et je pense que le ministre pourra l'entendre même avant que je la prononce. Je souhaite qu'il inclue la prochaine fois une augmentation appréciable du chiffre de base de la pension de vieillesse.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai pris note des commentaires des députés. La seule question que je me pose encore est celle-ci: si c'était une politique des conservateurs, pourquoi ont-ils parlé si longtemps et retardé l'adoption du bill?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Peut-être était-il trop conservateur.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES POSTES—L'ENQUÊTE SUR LES ANCIENS EMPLOYÉS— LA COMMUNICATION DES CONSTATATIONS AUX SYNDICATS ET AUX DÉPUTÉS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, aucun ministère du gouvernement ne retient plus l'attention que le ministère des Postes. Je crois qu'il bat tous les records pour les plaintes débattues à l'ajournement, et il en est ainsi depuis déjà longtemps. Je me souviens que mon prédécesseur, spécialiste du sujet, le député de Hillsborough (M. Macquarrie), a, je crois,

[M. Alexander.]

obtenu la plus haute cote pendant la période supplémentaire en soulevant cette question, et ce record est égalé au cours de la présente législature.

La question que je veux étudier ce soir dans le cadre du ministère des Postes a trait à un problème qui persiste depuis un certain nombre d'années, à savoir la baisse du moral chez les travailleurs. Les Postes ont mis l'accent sur l'automatisation au détriment du bien-être des travailleurs. Il ne saurait y avoir d'organisation heureuse à moins que ceux qui y assurent le service ne s'y sentent heureux. On dit que l'erreur est humaine. Je l'admets, mais, si on veut vraiment que les choses se gâtent, il faut se fier à l'ordinateur. Cette situation décrit bien le désordre qui règne aux Postes.

● (2200)

Comme le prouve une question posée aujourd'hui au ministre des Postes (M. Ouellet) à propos des maîtres de poste des bureaux de la catégorie des groupes, le ministère des Postes ne s'attaque pas vraiment au fond du problème. Au cours des années, ces maîtres de poste ont fait plus que leur devoir sans jamais rouspéter. Ce sont eux qui desservent les petites localités, qui s'occupent des bureaux de poste dans les petits magasins. Même eux commencent à s'impatienter et à perdre leur bonne humeur parce que le ministre des Postes et le gouvernement refusent de les traiter avec justice au cours des négociations salariales qui durent depuis plus d'un an.

Une foule de questions ont surgi ces dernières semaines. Celle dont je veux traiter ce soir se rapporte au projet adopté par le bureau régional du ministère des Postes à Calgary. Pour savoir à quoi attribuer la baisse du moral chez les employés des postes de la région, baisse attestée par le taux rapide de renouvellement du personnel, ce bureau a institué une enquête parmi les anciens employés des postes.

Le 26 juillet, j'ai demandé au ministre des Postes s'il était vrai que l'on effectuait un sondage de ce genre. J'avais pris la peine de le prévenir de ma question au début de la journée, car le ministre des Postes répond d'ordinaire par des banalités et en disant que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il a dit que la chose était vraie en ce qui concernait le bureau de Calgary. J'ai ajouté que c'était une excellente idée et j'ai demandé si le sondage pourrait s'étendre à tout le pays. Le ministre a dit qu'il y songerait.

J'espère que le représentant qui répondra ce soir au nom du ministre des Postes pourra nous dire si l'ingénieuse idée qui a pris naissance dans le bureau régional de Calgary a été mise à profit dans tout le pays en vue d'améliorer le service postal essentiel aussi rapidement que possible.

J'aurais pu poser une autre question ce soir. Le 17 juillet, j'ai posé une question au sujet de la suspension du service de recherche d'adresses du ministère des Postes, qui donnait des résultats efficaces. Les facteurs inscrivaient au jour le jour sur une liste les changements d'adresses. Le ministère des Postes a décidé dans sa sagesse de susciter un autre sujet de mécontentement. Le service a été interrompu, bien que les facteurs soient disposés à l'assurer comme par le passé. Ils ont même exhorté le gouvernement à le rétablir.